

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, nous avons décidé de contracter un emprunt sur les marchés étrangers parce que nous avons une balance des paiements déficitaires au Canada à ce moment-ci, et contrairement aux habitudes des dernières années, les gouvernements provinciaux n'ont pas fait d'emprunts substantiels en 1978 sur les marchés étrangers. Et pour rencontrer nos obligations, nous avons jugé nécessaire de contracter un emprunt sur les marchés étrangers pour contre-balancer l'effet de notre déficit de la balance des paiements. Il n'y a pas d'humiliation là-dedans, il est établi qu'au Canada il y a beaucoup d'épargne à ce moment-ci et que les provinces n'ont pas à emprunter à l'étranger. Alors il nous fallait au gouvernement fédéral nous y substituer.

M. Laprise: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Par sa réponse, le ministre des Finances semble croire que c'est une obligation d'aller emprunter à l'étranger chaque année.

J'aimerais demander au ministre des Finances s'il a l'intention d'envisager avant qu'il ne soit trop tard la possibilité de se servir d'une institution bien canadienne, la Banque du Canada, pour soutenir le dollar canadien en faisant en sorte que nos exportations soient acceptables aux autres pays.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai émis un communiqué hier après consultation avec le gouverneur de la Banque du Canada.

* * *

● (1432)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LA SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En octobre dernier, le premier ministre disait dans une lettre adressée au chef de l'opposition:

Toutefois, je puis affirmer catégoriquement que depuis que je suis premier ministre du Canada, aucun député fédéral n'a jamais fait l'objet d'une surveillance autorisée, y compris la surveillance électronique, de la part du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

Je demande au premier ministre si cette assurance catégorique vaut encore à la lumière des renseignements donnés sous serment selon lesquels un ministre de la Couronne et un député du Nouveau parti démocratique auraient effectivement fait l'objet de ce genre de surveillance électronique.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma lettre était fondée sur les renseignements que j'avais reçus du service de sécurité, et ces renseignements valent toujours. Je crois qu'au moment où la séance débutait le député a indiqué qu'il pouvait avoir certains renseignements contraires à fournir au solliciteur général. Si c'est le cas, nous aimerions les étudier.

[M. Laprise.]

LA SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS—LES EXCEPTIONS À LA POLITIQUE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, avant de poser une question au solliciteur général à ce sujet, j'aimerais dire que j'ai écrit à son prédécesseur, le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes le 12 janvier dernier mais que je n'ai pas reçu de réponse à ce moment-là. Et à ce jour, je n'ai pas encore reçu de réponse.

Un homme du nom de Warren Hart a indiqué—et je crois que le solliciteur général a des renseignements à ce sujet et en avait peut-être dans le passé—qu'il y a encore des exceptions à ce qu'a dit le premier ministre. Le solliciteur général aimerait-il faire une déclaration pour corriger l'assurance qu'on a donnée précédemment au chef de l'opposition et à d'autres députés de son parti?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, au sujet du premier point qu'a soulevé le député, si je me souviens bien, une lettre est en route concernant l'homme dont il a parlé. Au sujet du deuxième point, je viens tout juste de recevoir le document qu'il a mentionné. Ce document renferme des allégations et, comme l'a dit le premier ministre, j'aimerais les étudier.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au solliciteur général s'il a l'intention de faire tout en son pouvoir pour que M. Warren Hart comparaisse devant la Commission McDonald, comme sur mes conseils il a déjà correspondu avec la Commission et a, me dit-on, récemment reçu un accusé de réception.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'étudierai les instances du député avec tout le sérieux qu'elles méritent.

* * *

LES FINANCES**LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—LE NIVEAU RECHERCHÉ PAR LE GOUVERNEMENT**

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir au ministre des Finances. Je lui demande si l'intervention d'hier du gouvernement canadien sur les marchés étrangers du change signifie qu'il a pour politique de maintenir le dollar à 90c.?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'aimerais alors demander au ministre le pourquoi de cette intervention.

M. Chrétien: J'ai déjà expliqué que le gouverneur de la Banque du Canada est intervenu sur le marché pour que celui-ci fonctionne normalement.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le ministre prétend-il qu'il est normal sur le marché de devises de contracter un emprunt de 1.5 milliard de dollars auprès des banques commerciales et de conclure des arrangements à l'égard du crédit étranger, et ne pense-t-il pas qu'il lui incombe de dire à la collectivité et aux marchés mondiaux à quel niveau le gouvernement du Canada est prêt à maintenir le dollar pour mettre fin aux fluctuations qui se font maintenant sentir?